

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du mardi 17 juin 2025

PRÉSENTS ET REPRESENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur, représenté par Mme TOP
Monsieur Robert COMBE, Administrateur, représenté par M. POLITZER
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Marie-Noële DUPRE, Administratrice, représentée par Mme De VINZELLES
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice, représentée par Mme HUET
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Madame Laurence JOURION, Administratrice
Madame Céline MARTIN, Administratrice, représentée par Mme GAUVAIN
Monsieur Alain MORAINÉ, Administrateur
Madame Claire SERVIAN, Administratrice, représentée par Mme JOURION
Madame Josy TOP, Administratrice
Madame Maryvonne PINÇON, Administratrice, représentée par M. MORAINÉ
Madame Charlotte LIBERT, Présidente représentée par Mme BRÉON
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures 30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 AVRIL 2025

Madame Bréon demande à l'ensemble des administrateurs s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 8 avril 2025.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Madame Bréon explique que le compte de gestion est présenté par la Comptable publique et qu'il fait apparaître des résultats identiques à ceux constatés au compte administratif pour l'exercice 2024.

En l'absence de question ou remarque, Madame Bréon propose de faire confiance à Madame la comptable publique et met l'approbation du compte de gestion au vote

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition (1 abstention : Madame Hauchemaille).

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Bréon présente le compte administratif 2024, document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Il apparaît que le compte administratif 2024 du Centre communal d'action sociale dégage un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 30 612,18 €

Madame Bréon précise que

→ 19 012,18 € seront affectés à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté,

→ 11 660,00 € seront affectés à la section d'investissement au compte 001 – résultat d'investissement reporté.

Madame Bréon précise que les frais à caractère général augmentent par rapport à l'année 2023 en raison de la hausse des frais liés au transport (augmentation de 2,72%).

Elle explique également que l'augmentation de 57% des subventions allouées aux associations ou personnes privées correspond à la subvention de 18 000€ pour l'achat un fauteuil électrique adapté.

Madame Hauchemaille demande des précisions concernant les frais de transport.

Madame Bréon indique qu'il s'agit des frais de transport liés aux promenades, au voyage ANCV, ainsi qu'aux sorties culturelles seniors plusieurs fois dans l'année.

Madame Hauchemaille demande si le transport est effectué dans le cadre du marché Ville.

Madame Bréon indique que le CCAS ne dépend pas du marché Ville, et que les besoins sont en-deçà du seuil obligatoire pour passer par un marché.

Madame Hauchemaille demande également ce qu'il en est du car des Clubs Loisirs Découvertes.

Madame Bréon lui répond que le car est vendu depuis plusieurs années.

Sans autre question, Madame Bréon propose d'approuver le compte administratif 2024

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition (1 ne prend pas part au vote : Madame Libert et 1 abstention : Madame Hauchemaille).

4. ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Madame Bréon présente la répartition du budget supplémentaire 2025 dont le montant global de 36 412,18 € provient des

- 30 672.18 € du résultat du compte administratif 2024 réparti pour 19 012,18 € en section de fonctionnement et 11 660,00 € en section d'investissement ;
- 5 740 € de recettes supplémentaires correspondant à 80 % de la subvention de la Conférence des Financeurs pour des projets d'animations seniors présentés pour une réalisation en 2025 et à la participation de la CDAP pour les permanences Cresus et Adil 94 du Point justice.

Ainsi, les nouveaux crédits sont inscrits en dépenses, en section de fonctionnement, à hauteur de

- 12 140 € au compte 6042 (Achats de prestations de services),
- 12 612.18 € au compte 65134 (aides),

Les 11 660.00 € de la section d'investissement sont affectés au compte 001, à hauteur de

- 6 556€ correspondant à des reports de crédits 2024 sur la ligne 2744
- 5 104€ ajoutés au compte 2744 (prêts).

Sans autre question de la part des administrateurs, Madame Bréon propose d'approuver le budget supplémentaire 2025

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

5. AVENANT N°5 RELATIF A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ADIL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES

Madame Bréon rappelle que depuis 2021, le CCAS a conventionné avec l'ADIL 94 pour l'organisation de permanences mensuelles au sein de l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine en direction des vincennois en difficulté dans leurs relations avec leur bailleur. L'avenant n°5 définit le montant de la contribution financière du CCAS pour l'année 2025. Cette participation est basée, selon les termes de la convention, à 0,10€ par habitant. Le dernier chiffre de la population totale publié par décret est 48 841 habitants. Le montant versé à l'ADIL s'élèvera donc à 4 884,10 €.

Sans question ou remarque de la part des administrateurs, ce point est mis au vote.
Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

Informations diverses

Monsieur Politzer demande s'il y a une évolution dans la réflexion de la domiciliation, pour remplacer l'association Entraide et Partage, avec qui le CCAS a conventionné, et qui a décidé d'arrêter cette activité.

Madame Bréon lui répond que ce travail est en cours, et qu'Entraide et Partage assurera la domiciliation a minima jusqu'à la fin de l'année.

Madame Bréon apporte des précisions au sujet des actions prévues en novembre par le groupe de travail sur les violences faites aux femmes à savoir :

- une exposition de 18 photos intitulée « Après les violences » par Marc MELKI, qui se tiendra au RER durant la 2ème quinzaine de novembre ;
- des spectacles :
 - un spectacle tout public intitulé « Après coup » à l'espace Sorano, pour un coût de 6 884 €, financé en partie par l'excédent 2024 ;
 - un spectacle à destination des collégiens (1 session) et un autre à destination des lycéens (2 sessions), par la compagnie Effet Théâtre, pour un coût total de 2 500 € prévus au budget initial 2025 ;
- un temps de formation dédié aux agents d'accueil du CCAS, des directions des centres de loisirs et des crèches pris en charge par le Territoire ;
- la reconduction d'un café philo à destination des seniors, des actions menées par la librairie Millepages, le relai d'information pour l'action de l'association Soroptimist, la course Mirabal avec le collectif Tremplin 94, ainsi que le bilan de l'application UMay, pour lutter contre le harcèlement de rue.

Madame De Vinzelles remercie l'assemblée pour l'aide du CCAS qui a permis d'organiser la sortie de fin d'année au château de Rambouillet pour un groupe de femmes qui fréquentent l'accueil de jour de l'association Avec Elles avec leurs enfants (48 personnes).

Dates des prochains conseils d'administration

- mardi 14 octobre à 17h30 salle Aimé-Mireur
- mardi 02 décembre à 17h30 salle Aimé-Mireur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 15.

